

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES**

4, rue St-Jean-Baptiste

Rivière-Trois-Pistoles G0L 2E0

# AVIS PUBLIC

## ALIÉNATION DE BIENS

La population est avisée que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du Code municipal du Québec, a aliéné à titre onéreux le bien ci-dessous mentionné, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement que par enchère ou soumission publique :

Bien aliéné par la municipalité	Acquéreur	Prix (Taxes non incluses)
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 545 567 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Témiscouata	Robert Pettigrew	11 000 \$

DONNÉ à Notre-Dame-des-Neiges, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt et un.

Signé : Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

-----  
**Référence :** Certificat de publication : Aliénation de biens

Je soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale du bureau municipal;
- Sur le tableau destiné à l'affichage public situé près de la porte principale de l'église de Rivière-Trois-Pistoles. Entre 15h00 et 18h00 de l'après-midi.

-

En foi de quoi, ce certificat est donné ce 4<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt et un.

Signé : Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière